

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 12 FEVRIER 2007**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. KELLER, M. MARTIN, Mme HITTLER, M. GANGLOFF, M. FROEHLICH,  
M. WITTMER, (excusés), qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,  
M. BRUCKER, M. VOGEL, M. MORITZ, M. FEIG, Mme FICHTER.  
MM. STEINER, E. HELMER, NEUHARD, ZINCK, LIEHN, MERG, (excusés) ;  
MM. HERRLE, KLIPFEL.

DEL. N° 007/2007conseil

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE THERMALE A MORSBRONN-LES-BAINS » - EXERCICE 2007**

- VU l'avis de la commission « finances » du 29 janvier 2007,
- ENTENDU l'exposé du président présentant le budget primitif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » de l'exercice 2007,

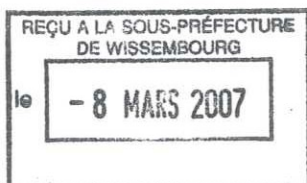
le conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- les crédits d'un montant de 925 000,00 €  
en dépenses et recettes de fonctionnement
- les crédits d'un montant de 950 000,00 €  
en dépenses et recettes d'investissement

au titre du budget primitif « zone d'activité thermique à Morsbronn-les-Bains » 2007.

Le président et le trésorier (comptable du trésor) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 février 2007

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", enclosed within an oval shape.